ANNEXE 2 : Frais salariaux prévisionnels supportés par le demandeur

		_		
Dem				
veni	all	uŧ	:ui	

Intitulé du projet :

Nature de l'intervention prévue (ex: animation, suivi administratif, communication)	Année civile	Nom de l'intervenant ou niveau de qualification ⁽¹⁾	Nb heures travaillées par an par l'agent ⁽²⁾	Période de base (en nombre de mois) ⁽³⁾	Nb heures travaillées sur la période de base par l'agent (a)	Frais salariaux sur la période de base (b)	Temps prévisionnel consacré à l'opération (nb heures sur la période de base)	Frais salariaux liés à l'opération (d) = b / a * c	Justificatif joint
TOTAL						- €			
TOTAL général des dépenses de personnel et de structure							- €		

⁽¹⁾ Si le nom n'est pas connu, indiquer le niveau de qualification sur la base d'une offre d'emploi ou une grille de rémunération

⁽²⁾ Si le contrat de travail est inférieur à 12 mois, indiquer le nombre d'heures travaillées par l'agent sur la durée du contrat (voir annexe méthodologique sur le calcul du nombre d'heures théoriques travaillées)

⁽³⁾ La période de base peut être inférieure à 12 mois. Elle est déterminée en fonction de la période d'exécution de l'opération. Dans ce cas, préciser les mois concernés (ex: de mars à août)